



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

ADOPTION RÈGLEMENT 400-2024

sur l'utilisation d'appareils effaroucheurs à des fins agricoles

Avis public est donné par les présentes, par la soussignée, Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité tenue le 4 février 2025, fût adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 400-2024 : Règlement sur l'utilisation d'appareils effaroucheurs à des fins agricoles

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 5 février 2025.

Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière